

Commune de Fourons

**CONSULTATION POPULAIRE  
DU DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1992**

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le conseil communal a pris, ce mardi 24 novembre 1992, la décision d'organiser la consultation populaire du 29 novembre 1992. Il vous sera demandé de répondre à la question suivante: "*Voulez-vous, pour Fourons, le bilinguisme (situation d'avant 1963) et l'appartenance birégionale ?*"

Votre participation à cette consultation nous permettra de faire valoir vos justes revendications au plus haut niveau. **Cette consultation est importante.**

Toutes les précautions ont été prises pour assurer la régularité de cette consultation populaire. Des personnalités flamandes de notre commune ont été sollicitées pour participer au dépouillement. "Voerbelangen" peut désigner des témoins pour les bureaux de vote et pour le bureau de dépouillement. Nous avons demandé aux présidents des sept assemblées parlementaires de Belgique d'envoyer des observateurs pour constater le bon déroulement de toute l'opération.

Si vous répondez aux conditions pour être électeur communal (nationalité belge, 18 ans et domicilié dans la commune), vous êtes invité à participer à cette consultation. Présentez-vous dans le bureau de vote de votre village avec votre carte d'identité et si possible, muni de votre lettre d'invitation.

Le vote par procuration est admis aux mêmes conditions que pour les élections communales. Des formulaires sont disponibles à l'administration communale et chez les mandataires communaux soussignés.

***Dans l'hypothèse d'une nouvelle annulation de la consultation populaire par les autorités de tutelle, visant à empêcher l'expression démocratique du peuple fouronnais, nous avons décidé malgré tout, de maintenir le scrutin de dimanche.***

Pour la liberté, pour la paix,  
nous vous invitons à voter **OUI** ce dimanche.

Vos élus qui vous permettent d'exprimer votre avis:

Le Bourgmestre, N. DROEVEN.

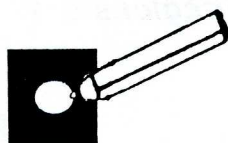
Les Echevins, J. HAPPART et N. LANG.

Les Conseillers, J-L XHONNEUX, F. HEUTS, R. LIEBENS, G. JANSSEN, F. VANDEBERG.

***Wenst U, voor Voeren, de tweetaligheid  
en zijn deel uitmaken van twee gewesten ?***

***Voulez-vous, pour Fourons, le bilinguisme  
et l'appartenance birégionale ?***

**JA  
OUI**



**NEEN  
NON**



**Attention: Toute autre mention qu'un point rouge dans une des cases, annule le bulletin**

Editeur responsable: N. DROEVEN, Village 85 - 3790 Fourons.